

Suspension de peine pour motif médical

Par **Frédéric**, le **06/06/2004** à **00:49**

J'aimerais avoir quelques avis sur la suspension de peine pour motif médical: Maurice Papon, Joelle Aubron, Nathalie Mélinon, etc... L'application de la loi vous semble-t-elle uniforme? La suspension de peine vous semble-t-elle justifiée?

Par **Superboy**, le **06/06/2004** à **07:43**

Moi en général j'ai l'impression qu'on en fait trop pour le détenu comparé à ce qu'on fait pour la victime qui n'a droit à rien ou presque. Il y a des victimes qui resteront marqués à vie de leurs agressions, qui sont contents que le type soit condamné à tant d'années et en fait il n'en fait que la moitié...Le choc psychologique est d'autant plus grand.

Par **jeeecy**, le **06/06/2004** à **08:49**

oui mais la suspension de peine sert quand la personne est dans ses tous derniers jours... ou quand elle est tellement mala de que rester en prison limite sa faculté de retablissement

Par **Yann**, le **06/06/2004** à **09:59**

Je pense que d'une manière général la France est trop gentille avec les aménagements de la peine. C'est vrai que la vie en prison est moche chez nous, mais quand même si tu y es a priori c'est pour une bonne raison...

Cependant sur la question de la suspension pour motif médical je suis plutôt d'accord. Que va-t-il se passer? Le détenu est dans un tel état qu'il a peu de chances de s'en sortir de toute façon, alors autant qu'il passe ses derniers jours à l'air pur. En plus les conditions seront meilleures pour le soigner. Et comme il ne s'agit que d'une suspension s'il guérit il reprend sa peine au point où il l'avait laissé donc pourquoi pas?

Je vais reprendre mon prof Mr Fourment: [quote:vdl8so24]Va-t'on vers un droit à ne pas mourir en prison?[/quote:vdl8so24]

Par **sanremo34**, le **11/08/2004** à **16:38**

En ce qui me concerne, je ne pense pas que l'on doive porter un jugement péremptoire en sachant que chaque cas est unique et possède ses propres particularités. L'un d'entre vous parlait des victimes qui ne bénéficie de rien, c'est pas mal vrai. Mais dans chaque affaire pénale, y a t il systématiquement des victimes ? Pour avoir pris connaissance de ce cas précis justement dans mon entourage dernièrement, je peux vous certifier que non.

La personne va très mal d'un point de vue cardiaque et autres, or elle doit purger 6 mois de prison pour un délit mineur. La demande est en cours d'être examinée par une commission donc je ne connais pas la décision des instances concernées. Mais il est clair qu'on ne doit pas juger sans connaître tous les tenants et les aboutissants. En tout cas c'est ce à quoi j'essaie de me tenir dans ma vie personnelle afin de rester le plus proche de mes convictions profondes et de ne pas perdre toute humanité. En fait, il est facile d'avoir des avis sur tout mais beaucoup plus difficile de subir les choses.

Maintenant j'admets avoir moi aussi parfois envie de rétablir la peine de mort pour certains, mais bon...